

ÉTAT CIVIL - SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE 2017

Naissances:

- GILLIEAUX Hugo, né le 07.09.17 à Charleroi.
- DANDOY Coline, née le 02.10.17 à Namur.
- VERSAEVEL Clément, né le 23.09.17 à Namur.
- GILLET Claude, né le 08.10.17 à Charleroi.
- MILADINOVIC Sanja, née le 19.10.17 à Chimay.
- SIMON Rayan, né le 19.10.17 à Chimay.

Mariages:

- WIERCHERT-FABRY Frédéric et DACREMONT Dominique, mariés le 23.09.17
- GEORGES Michaël et HANNEUSE Angélique, mariés le 30.09.17
- PIRARD Emmanuel et BOUKO Amélie, mariés le 30.09.17
- VAN LAER Xavier et LAGRACE Carine, mariés le 30.09.17
- HEMBERSIN Dominique et DÜLFER Angèle, mariés le 14.10.17

Décès:

- MANISE Lucienne, décédée le 01.09.17 à Montigny-sur-Sambre
- PIRMEZ Emilie, décédée le 10.09.17 à Namur
- GRAVIER Magali, décédée le 01.10.17 à Charleroi
- DE CRAIM Cathy, décédée le 01.10.17 à Viroinval
- DEPAS André, décédé le 06.10.17 à Viroinval
- DISPAS Henriette, décédée le 07.10.17 à Viroinval
- PONCELET Christiane, décédée le 08.10.17 à Viroinval
- HOLLERTT Marcel, décédé le 11.10.17 à Viroinval
- CHARTIER Xavier, décédé le 19.10.17 à Viroinval
- BRAZE Nicole, décédée le 29.10.17 à Chimay
- LAROCHE Emilie, décédée le 31.10.17 à Viroinval
- HOFMANS Kurt, décédé le 20.11.17 à Viroinval
- CARPIAUX Marie, décédée le 24.11.17 à Viroinval
- JORDAN Marie, décédée le 26.11.17 à Chimay
- NICOLAS Jean, décédé le 27.11.17 à Viroinval
- PERLAUX Fernande, décédée le 28.11.17 à Viroinval

TERRITOIRES DE CHASSE À LOUER + PAVILLON DE CHASSE

Le Conseil communal en séance du 29 novembre 2017, a décidé de relancer une procédure pour la location du droit de chasse sur les territoires communaux de « Olloy », par location en gré à gré avec publicité, **pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2027**

LOT 1 : « GRAND BOIS OLLOY OUEST ».

Pour une superficie de 356 hectares 49 ares

LOT 2 : « GRAND BOIS OLLOY EST ».

Pour une superficie de 511 hectares 35 ares

Il a également été décidé de relancer une procédure pour la location, en gré à gré avec publicité, sur les territoires communaux de « Olloy », d'un pavillon de chasse cadastré Section B n° 1025c, Pré des Velus 32.

Les offres écrites sont à adresser par courrier (envoi normal ou recommandé) ou par porteur à Singrid PHILIPPE, Directrice générale de l'Administration communale de Viroinval, Parc communal 1 à 5670 Viroinval **pour le 16/01/2018 à 16 heures** avec la mention adéquate. Le Collège communal se prononcera au plus tard pour le 16/02/2018. Les cahiers des charges, les conditions particulières, les tableaux de chasse peuvent être obtenus sur le site www.viroinval.be ou sur simple demande à Mme Françoise STAELENS - 00 32 (0) 60/31.00.36 francoise.staelens@viroinval.be



INTÉRESSÉ PAR NOUS AIDER À « REVITALISER » LA LIGNE FERROVIAIRE CHARLEROI – COUVIN VENEZ PARTICIPER AU COMITÉ DE LA LIGNE 132

Le Jeudi 25 janvier 2018 à 19h00 à la Salle des anciennes écuries du Château de Ham-sur-Heure, Chemin d'Oultre Heure n° 20 à 6120 Ham-sur-Heure.

La ligne 132 connaît une baisse de sa fréquentation depuis de nombreuses années, entre autres, liée à une diminution du nombre de trains desservant les gares de la ligne. Le comité de ligne regroupe de nombreux citoyens inquiets pour son avenir et qui travaillent ensemble afin de sensibiliser et agir concrètement en faveur de la ligne. La réunion de janvier aura pour objectif d'analyser vos attentes et de discuter des actions déjà identifiées à savoir : correspondances TEC, accès vélo, convivialité des gares, utilisation touristique de la ligne ...

Vous êtes tous les bienvenus.

Infos et inscriptions sur Facebook <http://www.facebook.com/ligne132> ou ligne132@navetteurs.be

NE LAISSEZ RIEN AUTOUR DES BULLES À VERRE !

En province de Namur, 1990 bulles à verre sont réparties sur 771 sites, cela équivaut à 1 site pour 640 habitants. Via ces bulles, on récolte plus de 16.000 tonnes de verre par an. Cela représente beaucoup d'efforts de la part de chacun; tant de la part des citoyens que des travailleurs du BEP. Ainsi, respectons la propreté autour des sites de bulles en n'y abandonnant pas nos caisses ou sacs ayant servi à transporter les bouteilles et flacons ou bien en y déposant des encombrants qui pourtant, sont repris dans les Recyparcs ou par la Ressourcerie Namuroise.

Comment faire pour ne pas transformer les sites de bulles à verre en dépotoirs ?

- Respecter les consignes de tri en mettant le verre coloré dans la bulle verte, le verre transparent dans la bulle blanche.
- Ne pas y jeter d'autres déchets (couverts, bouchons, ...). Seules les bouteilles et bocaux en verre peuvent y être jetés.
- Ne pas déposer de verre ou d'autres déchets au pied des bulles.
- Aller vers un autre site de bulles, si elles sont pleines ou revenir plus tard.
- Reprendre à la maison les emballages et contenants ayant servi à transporter le verre.
- Les vitres, miroirs et autres verres plats ne rentrent pas dans les bulles, mais ils sont également repris dans les Recyparcs.
- Enfin, respectez la quiétude des riverains en ne déposant pas de verre entre 22 h et 7h.

Vous cherchez plus d'infos sur le tri du verre, l'emplacement des bulles, rendez-vous sur le www.bep-environnement.be, rubrique « Parcs et bulles ».